



**LE SOUICH**

# **BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS**



**FEVRIER 2025**

Chers Souichoises et Souichoïis,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser, en mon nom et au nom du conseil municipal, nos vœux les plus chaleureux pour l'année 2025. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la santé, du bonheur et de la prospérité, tant pour vous que pour vos proches.

En ce début d'année, nous avons une occasion particulière de faire le bilan de ce qui a été accompli et d'exprimer ensemble nos espoirs et nos ambitions pour l'avenir.

L'année 2024 a été marquée par des travaux et des réalisations qui ont, je l'espère, amélioré le regard des usagers sur notre commune.

Pour l'année qui s'ouvre, 2025, nous avons pour projet de continuer à améliorer notre cadre de vie et préparer notre avenir collectif.

L'un des grands projets de cette année sera le lancement des études pour la rénovation de notre ancienne école pour y créer une salle des fêtes, un lieu central pour nos événements, nos rencontres et nos moments de partage. Nous voulons le rendre plus moderne et plus fonctionnel, tout en préservant son histoire. Cependant, nous devons rester vigilants pour les finances communales, face aux conséquences des politiques publiques qui nous touchent directement.

L'année 2025 sera une nouvelle année de défis, mais aussi de belles opportunités. J'espère que nous saurons les relever avec l'esprit de solidarité et d'entraide pour le bien de notre communauté.

Je tiens à vous remercier, toutes et tous, pour votre confiance. Ensemble, nous continuerons à faire avancer notre jolie commune. Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2025. Que cette année soit placée sous le signe de la réussite, de l'harmonie et de la sérénité.

René PRUVOST, Maire



**Bulletin Février 2025**  
**Sommaire**

Le souich	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3 - 8
Travaux	9 - 10
Rétrospective	10 - 11
Loto RPC	12

**INFOS MUNICIPALES**

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,  
au 03 21 41 05 20 ou par mail à l'adresse  
[mairie.lesouich@free.fr](mailto:mairie.lesouich@free.fr)

Restez informé sur le site communal [www.lesouich.fr](http://www.lesouich.fr)  
et sur la page  **Mairie de Le Souich**

## Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.



Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).

## Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins.

Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.



## Demande de passeports et cartes d'identité



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

## SMAV

La mise en place des cartes d'accès aux déchèteries du territoire est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Si vous n'avez pas encore votre badge, ne tardez plus à le commander !

La demande de badge se fait en ligne sur le site [www.sma62.fr](http://www.sma62.fr). Pour ce faire, il suffit de compléter le questionnaire en ligne et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que la pièce d'identité du demandeur.



## Nouveaux habitants

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de venir vous recenser en mairie avec votre livret de famille afin d'enregistrer tous les nouveaux habitants dans notre base de population.

Ce recensement permet également de pouvoir bénéficier des avantages offerts par la commune pour les enfants ou personnes âgées.

C'est également l'occasion de s'inscrire sur les listes électorales ou d'inscrire les enfants à l'école.



## Service des eaux



Nous vous rappelons qu'en cas de problème sur le réseau d'eau ou votre facture d'eau le référent à contacter pour la commune de Le Souich est Monsieur Didier BAISEZ au 03 21 41 26 31 ou 06.37.27.98.10.

## Rappel de civisme

Nous souhaitons vous rappeler que les élus ainsi que la secrétaire de mairie, dans le cadre de leurs fonctions, bénéficient d'un droit à la déconnexion.

Bien que nous soyons et resterons toujours à l'écoute des préoccupations de chacun, il est important de limiter les contacts sans urgence réelle afin de préserver l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle de ceux qui œuvrent pour la commune.

Nous vous rappelons également qu'en cas de d'urgence grave, nous vous invitons à contacter les services d'urgence (18 pompiers, 15 SAMU, 17

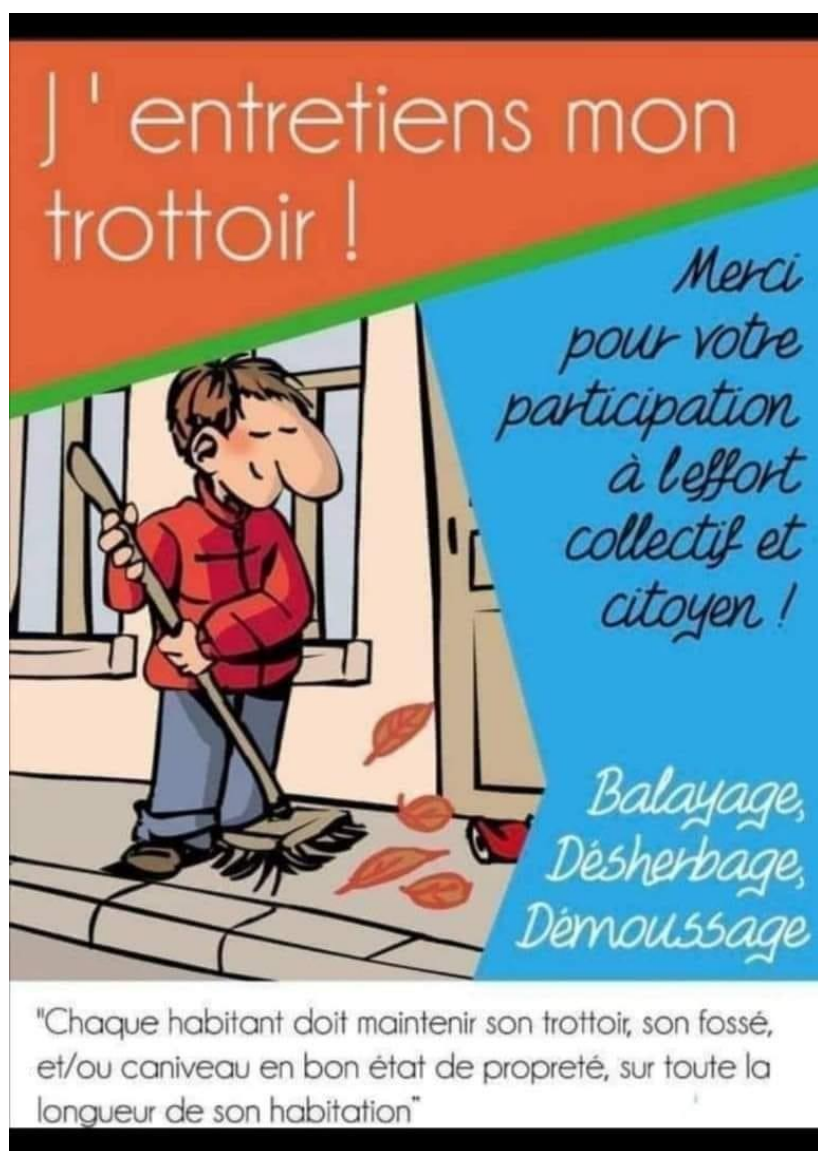


gendarmerie) qui sont les plus à même de répondre à des situations nécessitant une intervention rapide et adaptée.

La secrétaire se fera un plaisir de vous accompagner durant les horaires d'ouverture de la mairie les mardis et jeudis de 14h à 18h. En dehors de ces horaires, nous vous conseillons de privilégier les contacts par mail [mairie.lesouich@free.fr](mailto:mairie.lesouich@free.fr) ou via le messenger de la mairie par facebook, ainsi les demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais par la secrétaire.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons de notre disponibilité, pour garantir un service communal adapté à vos besoins.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS



La mairie fait de son mieux pour entretenir l'ensemble des zones publiques sur notre commune. Les nouvelles réglementations nous imposent de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de la commune ce qui ne facilite pas la tâche.

### **Le saviez-vous ?**

● Contrairement aux idées reçues, l'entretien des trottoirs, fossés et caniveaux incombe aux occupants (propriétaire ou locataire) sur toute la longueur de l'habitation et/ou du terrain, et en toutes saisons.

✔ Nettoyage, désherbage, démoussage, déneigement, retrait des plaques de verglas, ramassage des feuilles, ...

✔ Pour la sécurité et la propreté, pensez-y ! Agissons ensemble pour préserver notre cadre de vie, l'entretien de la commune est l'affaire de tous !

🙏 Merci de nous aider à avoir un village entretenu !

⚠️ Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, l'entretien doit donc se faire de façon naturelle (binage, arrachage manuel, produits naturels, ...)

## ANIMAUX ERRANTS

Les élus et services de la Mairie sont régulièrement sollicités pour des problèmes d'animaux errants ou en divagation, et ce, à toute heure du jour et de la nuit.

Le propriétaire de l'animal, ou celui qui en a la garde est tenu de :

- > lui offrir un cadre de vie conforme à ses besoins ;
- > surveiller son animal et ne pas le laisser divaguer ;
- > nettoyer ou enlever les excréments produits par ses animaux ;
- > s'assurer que son animal ne génère pas de nuisances

Il est interdit à un propriétaire de laisser « divaguer » ses animaux (chien, chat, chevaux, moutons, chèvres, oies...). Un chat ou un chien en divagation dans la commune peut être mis en fourrière par les services municipaux, une démarche qui occasionne des frais qui seront facturés au propriétaire de l'animal. Un procès-verbal donnant lieu à une amende peut aussi être dressé.

Pour rappel, l'identification (tatouage ou puce électronique) des animaux : chiens, chats mais aussi équidés est obligatoire.

La divagation des animaux peut provoquer des accidents de la circulation, des désagréments pour les voisins (les personnes qui choisissent de ne pas prendre d'animaux, n'ont pas à subir les animaux des autres et leurs désagréments)



Merci à chacun du bon respect de ces règles et des mesures prises pour favoriser le bien vivre ensemble.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SUJET DU COMMUNIQUÉ

Arras, le 17 janvier 2025

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCUEIL DU  
PUBLIC AU CDFIP DE SAINT-POL-SUR-  
TERNOISE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

Les démarches fiscales ne nécessitent pas toujours un déplacement au Centre des Finances Publiques de Saint-Pol-sur-Ternoise, qui accueillera désormais les usagers du lundi au mercredi de 8h30 à 12h15 à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

Dans la plupart des situations, la question peut être résolue à distance, ce qui vous évite les files d'attente voire un déplacement à Saint-Pol-sur-Ternoise.

#### Vous avez une question ?

Vous pouvez la poser :

- par **téléphone au 0 809 401 401** : des agents des Finances publiques vous répondent du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
- En prenant un **rendez-vous téléphonique** depuis la rubrique **Contact et Rdv** du site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) : un agent des Finances publiques vous rappellera au jour et à l'heure choisis par vos soins.
- **Par messagerie sécurisée** : accessible depuis l'espace particulier du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Vous pouvez également vous rendre dans l'une des 50 **France Services** du département dont les conseillers ont été formés par la Direction des Finances publiques pour vous accompagner dans vos démarches. Si la question le nécessite, les conseillers France Services prendront rendez-vous pour vous auprès de la personne compétente du Centre des Finances Publiques.

La France services des Campagnes de l'Artois vous accueille :

- Avesnes-le-Comte : le mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h dans les locaux de l'Hôtel communautaire ;
- Berles-au-Bois : le vendredi (semaine impaire) de 9h à 12h dans les locaux de la mairie ;

- Pas-en-Artois : le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h dans les locaux de la mairie ,
- Saulty : le vendredi (semaine paire) de 9h à 12h dans les locaux de la Maison d'accueil Rural pour Personnes âgées ;
- Tincques : le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h dans les locaux de la Maison du Développement Economique – ZA Ecopolis

### **Vous avez un paiement à effectuer ?**

Vous pouvez vous rendre chez un buraliste agréé au paiement de proximité pour le paiement de vos impôts, amendes et factures locales dès lors que le document comporte un QR code. Les modes de paiement acceptés par les buralistes sont les espèces dans la limite de 300 € ou la carte bancaire.

### **Liste des buralistes agréés dans le Ternois et l'Artois**

- Anvin : Chez Rachelle, 109 rue de Fruges
- Aubigny-en-Artois : Café du Centre 5 place du Manoir
- Auxi-le-Chateau : Au Caprice, 7 Place de l'Hôtel de Ville, le Disque Bleu, 4 rue Vermaelen ;
- Avesnes-le-Comte : L'addict, 81 Grand Rue et le Welcome, 46 Grand Rue ;
- Bavincourt : Café de la Gare, 51 route nationale ;
- Beaumetz-les-loges : Café de la gare, 20 rue de la gare ;
- Frévent : Le Cyrano, 35 place du Marché et Reinitas, 95 rue d'Hesdin ;
- Habarcq : l'Escale, 66 rue d'Arras
- Hermaville : Le Bar Jo, 1 rue d'Arras
- La Thieuloye : Les 4 Vents 1 route Nationale
- Sarton : Café Tabac La Place, 8 route d'Albert
- Pas-en-Artois : Tabac Presse, 12 Grand Place
- Pernes : Le Pernois, 11 rue Nationale
- Saint-Pol-sur-Ternoise : Le Grillon -6 Place du Maréchal Leclerc, et Au Marigny, 11 Boulevard Carnot ;
- Savy-Berlette : Le Rallye Fleurie, 48 Route Nationale.

Vous pouvez également payer en ligne vos amendes ([amendes.gouv.fr](https://amendes.gouv.fr)) et vos factures locales ([payfip.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr)).

[amendes.gouv.fr](https://amendes.gouv.fr)

[PayFiP.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr)



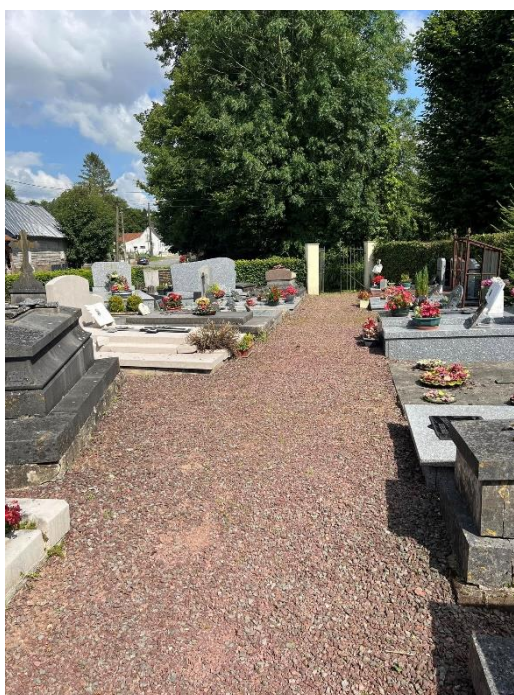
## TRAVAUX D'ENTRETIEN

### ➤ Cimetière

Cet été, les scouts sont venus nous aider au désherbage des allées du cimetière de l'église, malheureusement la pluie s'est à nouveau invitée et les ont empêchés de finir. Une deuxième journée aura été nécessaire pour terminer cette tâche.

Nous remercions les scouts pour leur aide, encadrés de quelques élues que nous remercions également (Chantal et Florence) et ouvrons notre porte à toutes les bonnes volontés qui souhaitent aider la commune. Vous pouvez vous faire connaître en mairie.

Le Conseil municipal a voté une subvention au profit des scouts de Doullens pour ce travail.



< Voici le résultat de leur travail (avant / après)

## ➤ Chapelle

Cet été également, notre chapelle s'est vue rénover par un administré bénévole.

Il a réalisé l'enduit sur le côté abîmé par la pluie et refait la porte et les peintures.

Nous le remercions grandement pour le travail réalisé et le temps passé.



## **RETROSPECTIVE**

### ➤ 14 juillet

A l'occasion du 14 juillet, le conseil municipal a offert aux habitants une après midi conviviale autour d'un goûter.



➤ Noël

Le dimanche 15 décembre, le père Noël était de passage sur Le Souich. Il a gâté tous les enfants présents pendant que le conseil municipal s'occupait du goûter intergénérationnel pour toutes les personnes présentes.



➤ Vœux

Le 5 janvier, Monsieur le Maire accompagné de ses adjoints et quelques conseillers, a présenté ses vœux à la population.

L'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et des travaux à l'étude pour 2025.



A la fin du discours, tout le monde a partagé une part de galette et son verre de l'amitié.





# LOTO

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LES PETITS PLUS DU RPC



Les petits plus du RPC

**SAMEDI 15 MARS 2025**

**SALLE DES FETES GRAND RULLECOURT**

**Ouverture des portes à 16h30  
Début des jeux à 18h30**

**1,50 € le carton  
8 € les 6 cartons  
20 € les 18 cartons  
24 € les 24 cartons  
3,50 € le carton spécial  
3 € la vitrine**

**Buvette et restauration  
sur place  
Menu sur réservation :**  
**Adulte 4 € : 1/2 baguette  
jambon-fromage et 1  
part de tarte**  
**Enfant 3 € : 1/3 baguette  
jambon-fromage, 1 crêpe**

**Plus de  
1000 € en  
carte  
cadeaux  
à gagner**

**MERCI DE PREVOIR VOS JETONS**

**PLACES LIMITÉES, RÉSERVATION : NADÈGE AU 06 78 05 73 74 OU VIRGINIE  
AU 06 29 92 02 56**

